

## STATUTS

### **Article 1 : Constitution et dénomination**

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi 1901 ayant pour titre "Mouvement pour une Démocratie Réelle".

### **Article 2 : Buts**

L'association se fixe comme objectif d'agir pour la mise en place d'une démocratie réelle. Elle se donne entre autres buts de favoriser la réunion d'une Constituante.

### **Article 3 : Siège social**

Le siège social de l'association Mouvement pour une Démocratie Réelle est situé à Dijon

### **Article 4 : Moyens**

L'association peut organiser les actions suivantes :

- Organisation de Cafés-débats
- Organisation de conférences
- Organisation d'expositions

Les moyens énumérés ci-dessus sont indicatifs et non limitatifs.

### **Article 5 : Ressources de l'association**

Les ressources de l'association se composent :

- des cotisations versées par les adhérents
- des dons manuels et aides privées que l'association peut recevoir
- de toute somme provenant des activités et de ses services dans la limite des dispositions légales réglementaires.

### **Article 6 : Charte de fonctionnement**

Une charte de fonctionnement associative précise et complète les statuts. Cette charte de fonctionnement peut être modifiée à tout moment par les adhérents réunis en assemblée.

### **Article 7 : Composition de l'association**

- Les adhérents sont les membres de l'association à jour de leur cotisation qui disposent du droit d'objection à l'assemblée, sont coresponsables et s'engagent à assister régulièrement aux assemblées et à prendre part aux actions de l'association.
- Les soutiens peuvent participer à la vie de l'association et sont invités aux réunions mais ils n'ont pas de cotisation à payer, ne sont pas coresponsables et ne disposent pas du droit d'objection.

Les adhérents peuvent être exclus en cas de non respect des valeurs de l'association ou de la Charte de Fonctionnement à laquelle ils ont souscrit.

### **Article 8 : Adhésion**

Les candidats à l'adhésion sont admis après délibération des adhérents en assemblée selon les modalités précisées dans la Charte de fonctionnement.

### **Article 9 : Forme de l'association**

Mouvement pour une Démocratie Réelle est une association de type collégiale qui ne dispose d'aucun Bureau et d'aucun Conseil d'administration. Les adhérents au sein de l'assemblée ont seule compétence pour modifier les statuts et pour prendre les décisions liées aux actions de l'association.

### **Article 10 : Représentants légaux**

La responsabilité légale est partagée par les adhérents de l'association.